Piscine des Chavannes
aspic

Au conseil intercommunal
de l'ASPIC

# Préavis No. 07/2026 relatif à la rémunération du CODIR pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le Comité de Direction se réunit une à deux fois par mois pour traiter les affaires courantes. Il doit prendre en main le dossier de la politique tarifaire de la piscine (tant scolaire que publique) et traiter les demandes de locations extérieures (clubs, associations, etc.).

Les membres du Comité de Direction doivent beaucoup s'investir pour le bien de notre association, tant en journée qu'en soirée.

Selon l'article 3.3 (point 3) de nos statuts, les indemnités du Comité de Direction sont fixées par le Conseil Intercommunal.

Vous trouverez ci-dessous les principales activités du CODIR :

## Mandat de gestion :

1. Préparation des séances du CODIR.
2. Séances ordinaires du CODIR.
3. Séances du Conseil Intercommunal.
4. Etude, gestion et contrôle des affaires.
5. Elaboration des préavis et du rapport de gestion.
6. Suivi des dossiers sur le plan technique et financier.
7. Direction du personnel subordonné.
8. Représentations officielles.

Le Comité de Direction vous soumet les propositions suivantes qui sont identique à la législature 2026-2031 et alignées avec les associations de la région :

a) Vacation à l'heure : Fr. 45.- (quarante-cinq francs)

b) Indemnité pour utilisation d'un véhicule privé : Fr. 0.75 ct/km

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Délégués, d'adopter la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASPIC,

- Vu le préavis du Comité de Direction no. 07/2026, relatif à la rémunération des membres du CODIR ASPIC jusqu'à la fin de législature 2026 - 2031,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'autoriser le Comité de Direction à percevoir les rémunérations suivantes :
  a. Vacation pour mandat de gestion à Fr. 45.- /heure
  b. Indemnité pour l'utilisation d'un véhicule privé, Fr. 0.75ct/km

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Association intercommunale de la piscine des Chavannes

Association intercommunale de la piscine des Chavannes ASPIC

Le Président
Frédéric Rossi

La Secrétaire
Nadia Pisani Ben Nsir

Adopté en séance CODIR : 02.09.2026